ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Candida Monteiro
113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS
45.66.70.12

BULLETIN D'INFORMATION N°5 DU 9 NOVEMBRE 1988

Au sommaire

- la présentation et les premiers résultats de notre questionnaire sur le financement de la thèse.

- une lettre adressée à la Commission Armée-Jeunesse au sujet de la réforme actuel des reports d'incorporation.

- un compte-rendu du dernier Conseil Scientifique de Paris VI.

- un compte-rendu du colloque du SNCS sur les jeunes chercheurs, notre participation et les contacts noués à cette occasion, importante pour l'avenir de l'association.

- un article écrit par un membre de l'association pour un journal étudiant.

- une rubrique actualité (revue de presse).

- une présentation de l'ANVUE.

QUESTIONNAIRE SUR LE FINANCEMENT DE LA THESE

PRESENTATION

Considérant **le financement des études doctorales** comme une des difficultés principales rencontrées par le thésard, nous avions entrepris de diffuser un **questionnaire** à ce sujet. Il se voulait limité à ce seul sujet du financement, mais se proposait d'une part de connaître un peu mieux la situation concrète des thésards, et d'autre part de leur demander leur avis à propos de différentes propositions. Ce questionnaire fut diffusé au printemps 1988 à travers les connaissances des membres de l'association et au restaurant du personnel, auquel les thésards ont accès.

A partir des résultats obtenus à ce jour, nous avons déjà pu réaliser une première analyse. Cette étude porte pour l'instant sur 150 réponses, recueillies principalement sur le campus de Jussieu, du fait du mode de diffusion. D'autres réponses sont encore en train de nous parvenir, notamment grâce à la publication du questionnaire dans le bulletin d'information du SNCS. Nous espérons donc élargir non seulement le nombre de réponses, mais aussi leur répartition géographique et disciplinaire, et donc renforcer la signification des résultats.

Néanmoins, il nous paraissaît important d'en livrer une première vision, qui correspond également à la période où l'allocation de recherche du ministère (principale bourse publique) était encore d'un montant de 5126F bruts par mois, alors qu'elle vient d'être revalorisée à 7000F à compter du 1er Octobre.

ANALYSE DES RESULTATS

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent le numéro de la question concernée.

Nature de l'échantillon

80% sont des "thésards" et 20% suivent un DEA (diplôme d'études approfondies, 1ère année du 3ème cycle) **(1).** Environ 85% travaillent dans les sciences "dures" et 15% dans les sciences humaines et sociales ; l'échantillon est majoritairement parisien **(2 & 5)**. Cela est lié à la diffusion du questionnaire à partir du campus de Jussieu (Paris VI et Paris VII).

Les trois quarts sont de nationalité française **(4)**, ce qui reflète correctement la population étudiante. La moyenne d'âge est de 26 ans **(3)**, ce qui signifie que de nombreux étudiants astreints au service national actif ont dû interrompre leurs études ou vont devoir écourter

leur thèse (cf le projet de loi actuellement à l'étude). A 26 ans s'arrête également la Sécurité Sociale étudiante. La grande majorité travaille à l'université, c'est à dire au sein d'un laboratoire de recherche.

Le financement

Les deux tiers de l'échantillon sont boursiers **(7)**. Cette proportion est élevée au regard du rapport du nombre de bourses de thèses (environ 2500 par an en provenance du ministère et des grands organismes de recherche) au nombre d'inscrits en 3ème cycle (environ 160 000 étudiants toutes disciplines confondues). Cela semble dû au fait que les universités de Paris VII et VII sont mieux dotées que la moyenne et ne prennent bien souvent en thèse de sciences que des boursiers.

Mais 34% des personnes déclarent avoir une autre activité rémunérée (principalement dans l'enseignement) **(9 & 10)**. Et 80% connaissent des thésards sans bourse **(18)**. On constate que la nature des bourses est très diversifiée **(8)** : 30% sont des allocations de recherche du ministère de la Recherche, et autant proviennent de gouvernements étrangers ou de grands organismes de recherche.

Lors du sondage, ces allocations de recherche étaient généralement attribuées pour deux ans et d'un montant de 4400F nets par mois, c'est à dire inférieure à la moyenne des bourses. De plus, quasiment toutes les bourses d'un montant inférieur à 4000F proviennent de gouvernements étrangers **(8)**.

Dans l'ensemble, les critères d'attribution d'une bourse paraissent flous et très mal connus. Cela est encore plus marqué pour les bourses de DEA **(8)**.

Les opinions exprimées

La réponse à la question **17** illustre parfaitement la dualité étudiant-chercheur : un nombre égal d'interrogés considèrent qu'une bourse est une aide aux études ou qu'une bourse est la rémunération d'un travail dans un laboratoire. Cela est à rapprocher de la réponse à la question **13**, qui exprime le souhait d'une progression du montant de la bourse (en rapport avec l'expérience professsionnelle acquise ou peut-être avec l'entrée prochaine dans la vie active).

Une majorité souhaite une augmentation du nombre des bourses **(16 & 19)**. En ce qui concerne l'origine de ce financement, il n'y a pas de tendance majoritaire en faveur ou en défaveur d'une unification du système **(11)**. Par contre, une majorité se plaint du montant insuffisant des bourses, et plus encore de leur durée trop courte ; mais les boursiers ne se considèrent pas contraints dans leur travail par leur financement **(12)**.

Le "oui" à la question **14** (9000F à un étudiant-chercheur-enseignant) semble surtout traduire un souci d'argent et de stabilité (les conditions d'enseignement n'ayant pas été spécifiées), comme le "oui" à la création d'instituts de préparation à la recherche et à l'enseignement supérieur exprime la quête d'un poste à la fin de la thèse **(15)**.

D'une manière générale, l'accès au 3ème cycle ne doit pas être subordonné à un financement **(20)**. Enfin **(21)**, une majorité de 66% des réponses exprimées va à l'attribution de bourses françaises à des étudiants étrangers.

Conclusion

Ces 150 premières réponses permettent déjà de disposer d'un échantillon assez représentatif, surtout à Jussieu en sciences "dures". Ces étudiants, bien que disposant de plus de bourses que la moyenne, sont eux aussi bien souvent gênés dans leurs études par le service national, et sont visiblement mal informés sur les financements existants et sur leur attribution.

Avec l'expression d'un contexte de pénurie, une attirance très nette se manifeste pour une revalorisation de la condition du thésard. La récente augmentation des allocations de recherche à 7000F bruts par mois va dans le sens de cette aspiration à une meilleure rémunération. Même si on peut penser que cette mesure améliorera l'image des études doctorales, le problème de la durée et du nombre de ces bourses demeure une des principales préoccupations. Toute mesure visant donc à augmenter le salaire ou à assurer un emploi à la fin de la thèse sera appréciée.

La seconde grande aspiration est celle à un statut de l'étudiant-chercheur. Il pourrait déjà se traduire par l'accès aux études de troisième cycle à tous, français et étrangers, boursiers ou non, et à la reconnaissance du travail du thésard au sein des laboratoires de recherche.

Eric Bringuier et Joël Marchand

REPORT D'INCORPORATION AU SERVICE NATIONAL

Le ministre de la Défense, J-P Chevènement, entreprend une réforme des reports d'incorporation et de la nature du service national. Aussi avons-nous profité de l'occasion pour adresser à la commission, où siège le pouvoir

politique, les militaires et les représentants d'organisations étudiantes, la lettre suivante.

Elle exprime notre inquiétude à ce sujet, car nous ne savons pas ce qui est prévu au-delà des 24 ans qui seraient la date jusqu'à laquelle tous les étudiants pourraient reporter leur incorporation. Nous faisons part donc de notre vieille revendication de pouvoir achever des études doctorales sans interruption, et proposons des solutions pour remédier à la situation actuelle bien génante pour nombre d'entre nous.

Le 15 Octobre 1988

Messieurs les membres de la Commission Armée-Jeunesse,

L'association "Etudiants et Recherche", qui regroupe des étudiants de troisième cycle sur le campus de Jussieu à Paris, s'occupe depuis deux ans des problèmes liés aux études universitaires de troisième cycle. Elle est représentée par quatre de ses membres aux Conseils Scientifiques des Universités Paris VI et Paris VII. A ce titre, nous souhaiterions vous faire part de quelques remarques au sujet du report d'incorporation du service national.

Dans l'état actuel de la législation, il est quasiment impossible à un étudiant qui a suivi normalement le cours de ses études de finir sa thèse de doctorat (en dehors des filières médicales), avant de devoir accomplir son service national.

En effet, l'article L9 permet parfois d'obtenir un report d'incorporation jusqu'au 31 décembre de l'année des 25 ans. Or la nouvelle thèse instaurée par la loi Savary a une durée minimale de 2ans. Dans la plupart des disciplines, une durée de 3 ans est en fait indispensable et de nombreuses Universités imposent aux étudiants trois inscriptions. Aussi, dans la majorité des cas, et même si la scolarité a été normale, la thèse ne peut être conclue avant l'âge de 25 ans. Ceci est illustré par une enquête, réalisée par notre association auprès de 150 étudiants de troisième cycle, qui révèle en effet un âge moyen de 26 ans.

Cette situation est extrêmement préjudiciable aux intéressés qui doivent donc interrompre leurs recherches pour la durée du service national, ou sont souvent obligés de les écourter. Ceci affecte également le niveau global des thèses soutenues en France par rapport au contexte international.

Dans le but d'éviter toute interruption d'études par le service national, il suffirait d'étendre, à l'ensemble des étudiants engagés dans un 3ème cycle universitaire, l'article L10 actuellement réservé aux médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires, et qui leur permet de poursuivre leurs études jusqu'à 27 ans.

Plusieurs solutions peuvent aussi être avancées, notamment celle qui permet de bénéficier du décret n° 83-77 du 07/02/83 qui, sous une forme aménagée, repousse la date d'incorporation jusqu'à 29 ans, ou encore une révision de l'article L9 en fonction de la nouvelle thèse, instaurant la limite du report au 31 décembre de l'année des 26 ans.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce problème, veuillez agréer Messieurs les membres de la Commission Armée-Jeunesse, l'expression de notre considération distinguée.

Luc Allemand et Hervé Leloup

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE PARIS VI

La dernière réunion du Lundi 17 Octobre traitait du personnel enseignant de l'université (hors médecine). Les mouvements, transformations et créations de postes ont été successivement examinées. Vu le nombre d'enseignants que cela concernent, cette gestion est très rationalisée et ne laisse place à aucune discussion.

Notons que cette année est la dernière en ce qui concerne les transformations d'assistants en maître de conférences. Or tous ne l'obtiendront pas. Que deviendront-ils l'année prochaine ?

Le nombre de créations demandées (de l'ordre de 50) est sans rapport avec celui que l'on peut espérer obtenir (quelques unités). Mais il paraît que le nombre d'heures dispensées est d'au moins 10% inférieur à la somme des charges d'enseignement statutaires du corps enseignant de l'université.

Dans les questions diverses posé par notre élu Hervé Leloup, il a été précisé que :

- l'accès au parking est interdit aux étudiants.
- l'accès à la cantine du personnel est possible pour les thésards, pas pour les DEA.
- l'accès à l'université en dehors des heures ouvrables est réservé "au personnel permanent", donc exceptionnellement aux thésards (sic, et merci pour ceux qui passent 60 heures par semaine sur le campus).
- l'institution d'un monitorat pour les allocataires de recherche ou les boursiers d'un montant équivalent (désormais 7000F bruts par mois). Ceci consiste en un demi-service d'enseignement (96 heures de TD/TP par an), payé sur des quotas d'heures supplémentaires du ministère (non encore fixés ....) entre 2000 et 2500F par mois, et réparti entre les thésards par les responsables de formation doctorale dans les laboratoires.

A l'ordre du jour du prochain conseil, la politique nationale de recherche et le plan quadriennal,

ainsi que les thèses en question diverse. A ce sujet, le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) a paraît-il proposé d'abroger les décrets Valade du printemps sur le régime des thèses (créant un titre de docteur habilité et distinguant entre les filières les modalités de la thèse), pour en revenir en principe à la loi Savary initiale. La durée de la thèse serait par contre ramenée à deux ans minimum, et donc la durée maximale levée. A suivre ....

Hervé Leloup

COLLOQUE DU SNCS ET SES SUITES

Notre participation au colloque

Le syndicat de chercheurs SNCS-FEN a tenu le Jeudi 20 Octobre au collège de France un colloque sur le thème "les jeunes chercheurs et l'avenir de la recherche". Nous avions préalablement rencontrés certains des membres du SNCS qui nous avaient invités avec insistance à venir participer à ce colloque pour y apporter des témoignages "spontanés".

Cinq membres de l'association ont assistè à ce colloque, où nous avons diffusé 80 exemplaires d'un document de 12 pages comprenant une présentation de l'association, le questionnaire, les premiers résultats et l'analyse (cf ce bulletin), ainsi qu'un article de l'Etudiant sur les jeunes chercheurs.

Durant les trois heures de débat, nous avons pu intervenir à cinq reprises pour apporter une tonalité plus proche de notre réalité et des problèmes qui nous concernent : financement, statut, débouchés, conditions de vie et de travail. Nous avons essayé de rompre un peu le discours des membres du SNCS, qui nous semblait trop syndical (c'est à dire trop axé sur des revendications telles que des augmentations de salaires et des promotions dans les carrières pour les chercheurs déjà en place).

Contact avec le SNCS

Suite à ce débat, les dirigeants du syndicat nous ont proposé de prendre part à leur délégation qui était reçue dans l'après-midi par le directeur de cabinet de Curien. Nous avons préféré refuser et essayer au contraire de convaincre ces représentants de nos préoccupations, de manière qu'ils les intégrent de manière cohérente dans les leurs.

Nous pensons en effet que la recherche est un tout qui commence dès le DEA et qu'il ne faut pas dissocier les gens déjà en poste, de ceux en formation par la recherche et dans l'attente d'un éventuel poste.

Malheureusement il n'a pas été possible, faute de temps, d'aller plus loin dans la discussion. Nous avons par contre convenu de nous revoir dans les jours à venir, pour discuter plus calmement et définir sous quelle forme nous pourrions mener une action commune.

En particulier, il semble envisageable d'entreprendre une démarche concrète auprès des ministères intéressés sur des revendications concernant la thèse.

Contact avec le Collectif des Admissibles

A la sortie de ce colloque, les membres du Collectif des Admissibles (regroupant les jeunes chercheurs en passe d'être nommés au CNRS sur le concours 86, qui a été délibérement bloqué par les instances de l'époque) ont tenu à nous inviter à déjeuner.

Ils ont tout d'abord expliqué qu'après 27 mois de démarches incessantes, ils finissent par obtenir gain de cause : intégration de tous ces admissibles et paiement de plusieurs mois de travail non-payés à ce jour pour nombre d'entre-eux. Outre la satisfaction qu'ils retirent de ce succès, ceci a pour conséquence que leur raison d'être initiale va disparaître. Ils sont par contre tout à fait intéressés par notre démarche.

Aussi nous ont-ils invités à leur assemblée générale du Lundi 24 Octobre pour approfondir cet échange, qui, jusqu'à ce jour, se faisait via une personne membre des deux associations, qui informait régulièrement chacune de l'activité de l'autre.

Au cours de cette nouvelle réunion, ils ont à nouveau manifesté à un très vif intérêt pour notre association et les problèmes qu'elle pose. Etant donné qu'un certain nombre d'entre eux sont décidés à ne pas enterrer brutalement toute l'expérience et les idées acquises au cours de leur propre action, ils nous proposent donc de trouver ensemble un moyen de profiter de leur "savoir-faire" (fichiers, soutiens moraux, relations, ...) et de travailler en commun sur le thème de la jeune recherche. Les membres de notre association présents ont alors fait un bref historique d'Eudiants et Recherche et rappelé les actions menées en deux ans, ainsi que l'état actuel de l'association.

Nous sommes alors convenus de débattre chacun des formes concrètes que pourrait prendre notre collaboration. Plusieurs idées ont été émises : envoi d'une lettre de présentation de nos idées à tous leurs contacts, démarche commune auprès des instances ministérielles et de la recherche, travail sous la forme d'un groupe de réflexion sur le thème de la jeune recherche (englobant les thésards, les gens en attente de poste et les jeunes embauchés, ...).

Conséquences sur la vie de l'association

Les trois mois à venir doivent donc être l'occasion pour chacun de nous de réfléchir à toutes ces propositions. Il faut en effet souligner que ce colloque fut pour l'assocation la première occasion depuis sa création de prendre la parole publiquement devant une audience fournie et attentive.

C'est aussi la première (et sans doute l'unique) fois que deux organisations, à savoir le SNCS et le Collectif des Admissibles, se montrent ouvertement attentives à nos préoccupations et se proposent de travailler concrètement avec nous pour porter nos revendications au plus haut niveau.

Nous devons donc prendre bien conscience de l'importance de ces occasions qui se présentent, sans oublier évidemment la spécificité de notre démarche et la nature de l'association, pour trouver rapidement les modalités d'action les plus appropriées.

Joël Marchand

POINT DE VUE

Olivier Coux, membre de l'association, a publié ,dans le journal étudiant Nouvelle Donne, la contribution suivante sur la recherche :

La recherche en France se porte mal... Ce constat fait actuellement à peu près l'unanimité. Des mesures sont prises en ce moment ou sont annoncées dans un avenir proche pour tenter de remédier à cette situation. Seront-elles suffisantes ? Je voudrais ici apporter une petite contribution à ce débat, en me basant sur la réalité vécue par les étudiants de troisième cycle, telle que j'ai pu la percevoir au travers de discussions menées dans le cadre de l'activité de l'Association "Etudiants et Recherche" à Jussieu.

"La recherche c'est l'avenir, c'est une priorité nationale", ces propos sans arrêt répétés depuis des années par nos gouvernants successifs camouflent de moins en moins la réalité d'une situation qui va en se dégradant depuis longtemps.

Quand on regarde de l'intérieur comment fonctionnent aujourd'hui les structures publiques de recherche, on mesure rapidement combien on est loin des discours ronflants et combien le retard accumulé sera long à rattraper. Les longues années de politique d'austérité menée pour ce qui concerne la recherche sous le prétexte que les laboratoires devaient chercher d'autres financements que celui provenant de l'état et devaient "rentabiliser"leurs travaux ont eu raison de la bonne santé de la plupart des structures de recherche : difficultés financières, matériel usé jusqu'à la corde et souvent dépassé, sous-équipement chronique, bibliothèques souvent incapables de répondre aux besoins, locaux vétustes..., la liste est longue des problèmes matériels auxquels sont confrontés la plupart des chercheurs.

Si l'on envisage les choses sous l'aspect humain, le tableau n'est pas plus réjouissant : ralentissement du recrutement par les grands organismes de recherche et les universités (par exemple 767 postes ouverts au CNRS, tous grades confondus, en 85 ; 481 en 88), blocage des carrières, vieillissement des effectifs, déficit en ingénieurs et techniciens de recherche sont les grandes tendances de ces dernières années, et on comprend mieux pourquoi le phénomène de "fuite des cerveaux" va en s'aggrandissant.

Cette situation de crise chronique ne peut qu'avoir des répercussions importantes sur la qualité de la recherche en France. Jusqu'à présent, un des palliatifs les plus utilisés a été "l'emploi" massif d'étudiants de 3ème cycle, qui travaillent dans les labos pour passer leur thèse. Plus vraiment étudiants, pas (encore ?) chercheurs (officiellement, bien qu'ils représentent une part importante de la production scientifique française) et donc sans statut, ils sont payés (quand ils le sont) à coups de lance-pierre (un questionnaire réalisé à Jussieu par l'association "Etudiants et Recherche" a montré sur les 150 premières réponses que la moyenne des financements des étudiants en cours de thèse était de 3660 F nets par mois en juin 88, à bac + 7 environ et en faisant souvent le même travail que les chercheurs statutaires).

Ils représentent aujourd'hui une main d'oeuvre à bon marché qui a certainement permis d'atténuer les effets néfastes de cette politique d'austérité. Mais même cette manne commence à se tarir : tout semble démontrer en effet que, devant les difficultés financières et le manque de perspectives, les étudiants se tournent vers d'autres carrières. A titre d'exemple, il y a eu en 85 2128 candidatures au grade le plus bas du CNRS, contre 1369 en 88. Où sont les 750 manquants ? Dans la recherche privée ? Peut-être pour une partie d'entre-eux, mais certainement pas pour la majorité.

Ainsi, et sans chercher à noircir le tableau, la situation de la recherche en France peut se résumer en 3 mots : déficit (en moyens humains et financiers), pénurie, désaffection. Pour autant, le recherche existe encore, et elle a toujours de belles réalisations à son actif; il n'est donc pas encore temps de l'enterrer. Mais une recherche dépassée, ce n'est plus de la recherche, et il est nécessaire, sous peine d'atteindre un point proche du non-retour, de résoudre au plus vite les problèmes posés, car il est clair que dans les conditions actuelles la recherche française ne pourra pas se maintenir longtemps au niveau de la recherche internationale.

Le gouvernement Rocard a pris d'ores et déjà un certain nombre de décisions qui vont assurément dans le bon sens : création de postes

dans les organismes de recherche, revalorisation des allocations doctorales (qui malheureusement ne concernent qu'une petite partie des étudiants de 3ème cycle), gros effort en faveur de la recherche dans l'industrie.

Mais est-ce que cela suffit ? Je ne crois pas. Ces mesures s'apparentent plus à un maintien en état des structures qu'à de véritables solutions, car le retard accumulé est tel qu'il y a fort à craindre que les problèmes de fond ne soient pas résolus par un simple "rattrapage" étalé sur plusieurs années. Certes, tout n'est pas possible tout de suite, mais la recherche demande des moyens, et il n'est plus temps de vouloir faire des économies sur son dos.

Sortir la recherche française de l'ornière dans laquelle elle est tombée ne se fera pas facilement. Le problème est vaste et complexe, et les enjeux sont énormes. Je n'ai pas l'ambition ici de proposer des solutions toutes faites, mais je voudrais insister sur le fait que les mesures à prendre doivent être à la hauteur de ces enjeux et que, plus que de simples mesures budgétaires à court terme, la situation actuelle appelle des choix politiques et économiques de longue durée.

Je voudrais prendre un exemple : celui de l'emploi scientifique.

Tout d'abord, quelques chiffres: de 65 à 87, le nombre de chercheurs en France est passé de 20 à 40 pour 10000 actifs. Dans le même temps, il est passé de 24 à 64 au Japon, de 23 à 52 en RFA, de 20 à 30 en Grande-Bretagne, et il a plafonné à plus de 50 aux USA (70 en 87) (Source OCDE). Même si la définition du chercheur n'est pas toujours la même d'un pays à l'autre, ce qui peut éventuellement entrainer une petite erreur sur ces chiffres, ceux-ci me semblent bien corréler avec ce qu'on peut savoir de la production scientifique de ces différents pays.

Aussi, si l'on veut maintenir à niveau la recherche française et éviter que celle-ci ne se cantonne à terme dans un rôle de sous-traitance de découvertes faites ailleurs, on ne peut se contenter de remplacer les départs à la retraite et il faut à tous prix accroître le nombre de chercheurs pour aboutir à terme à un effort de recherche proportionnellement équivalent à celui des pays les plus productifs.

Or, quelle politique se dessine aujourd'hui ? L'idée serait de reconstituer un "vivier" d'étudiants de 3ème cycle duquel émergeraient (comment ?) les chercheurs et les enseignants-chercheurs de demain. Pour cela, un effort serait fait en direction du financement de ces étudiants-chercheurs, pour stopper l'hémorragie dans ce "vivier". L'augmentation des allocations doctorales est une mesure qui va dans ce sens, et il est effectivement probable qu'elle freinera la tendance actuelle à la désaffection des carrières de recherche

Mais pour combien de temps ? Tant que les problèmes de fond (statut, financement, perpectives réelles d'embauche après l'obtension de la thèse) ne seront pas résolus, combien d'étudiants pourront se permettre de "végéter" jusqu'à plus de 30 ans (35 parfois) sans savoir où ils vont ? Et tant que le nombre d'allocataires sera aussi réduit, comment espérer à long terme seulement reconstituer ce "vivier" ?

De plus, cette notion même de "vivier" me semble néfaste, car c'est justement la précarisation qu'elle implique qui conduit les étudiants à s'éloigner des carrières de recherche."L'élitisme républicain" dans lequel s'inscrit cette notion sert surtout à fabriquer des bêtes à concours dociles, pas forcément de bons chercheurs; placer les gens dans un "vivier" et laisser décanter jusqu'à ce que les "meilleurs" se soient faits remarquer pour ne retenir que ceux-ci ne peut constituer en ce domaine une politique de recrutement, car, même en admettant que ce système sélectionne effectivement les "meilleurs", il reste le problème que la recherche n'est plus qu'une question d'idées: c'est aussi et peut-être surtout une question de bras.

Il me semble évident que vouloir mener une politique efficace pour l'emploi scientifique passe par des mesures d'une toute autre ampleur que ce qui est annoncé. De la même façon, vouloir remettre la recherche française à flots, volonté affichée par le gouvernement, ne peut se résumer à colmater les brèches au fur et à mesure qu'elles apparaissent. Ce qui fait défaut à la recherche en France, fondamentalement, ce sont les bras et les moyens matériels.

C'est donc dans cette direction qu'il faut investir, et beaucoup. Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins : soit un effort considérable est fait, par une programmation durable, pour recréer une dynamique qui permettra à la recherche française de se replacer au niveau de la recherche des pays les plus productifs scientifiquement, soit des demi-mesures sont prises et il y a fort à craindre que notre recherche ne soit plus longtemps à la hauteur.

Certes, la recherche coûte cher. Mais c'est justement parce que les investissements à long terme n'ont pas été faits dans le passé que le système est aujourd'hui grippé.

Une politique de recherche cohérente ne peut être tributaire de choix politiques ou économiques de court terme. Les moyens économiques d'avoir une recherche performante existent en France, il ne manque que la volonté politique.

Des milliards partent en fumée à fabriquer de beaux joujoux aux militaires. Combien de laboratoires pourrait-on équiper pour le prix d'un Rafale ? Combien de chercheurs pourrait-on payer avec quelques militaires en moins ?

Olivier Coux

ACTUALITES

Budget de la recherche

L'Assemblée Nationale a examiné le budget 89 de la recherche civile. Il augmente de 7,6% *(Libération du 22/09/88)*. Mais seulement 4,1% de plus pour la recherche universitaire (les incitations aux entreprises se partagent le reste). Et seulement 597 postes de chercheurs créés. On ne parle même pas des 316 postes d'ITA : heureusement qu'il reste des thésards pour la technique !

Projets

M.M Curien et Jospin ont plein de projets. D'abord, la création d'un "observatoire de la vie étudiante", afin de "mieux cerner les besoins et les aspirations des étudiants" *(Le Monde du 01/10/88)* : on ne sait pas qui y sera ni quels moyens lui seront donnés.

Ensuite, la création d'un "Conseil scientifique chargé d'évaluer la recherche", composé pour moité de personnalités scientifiques européennes *(Libération du 06/10/88)*. On ne sait pas non plus quels seront les pouvoirs de ce Conseil. Enfin, la réévaluation des formations doctorales *(Le Monde du 07/10/88)* : attention aux mandarins de Jussieu ?!

Monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur

Les allocations de recherche (MRES) ont augmenté notablement au 1er Octobre 1988. Les bénéficiaires vont toucher 8400F par mois ... à condition de travailler un peu plus ! Une circulaire du Ministère de l'Education Nationale datée du 21/09/88 fait part de la création du "monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur". Elle nous apprend que des étudiants "sélectionnés" parmi les allocataires de recherche pourront, moyennant 96 heures de TD ou 144 heures de TP, "sous la direction pédagogique d'un professseur responsable qui s'engagera à lui donner des conseils pédagogiques", bénéficier d'un supplément de rémunération.

Le dispositif restera limité cette année. A la rentrée prochaine, il devrait être généralisé, et peut-être accompagné par un "Monitorat d'Initiation au Monde Economique" pour ceux qui ne désirent pas enseigner. On note encore la mise en place possible d'un "véritable système post-doctoral" (c'est pas trop tôt !). Affaires à suivre de près ...

Luc Allemand

PRESENTATION : L'A.N.V.U.E

Parti de l'Université de Nanterre, le Collectif des enseignants vacataires, qui s'est réuni pendant l'année 1987, est devenu l'Association Nationale des Vacataires Universitaires Enseignants (A.N.V.U.E) en février 1988.

L'A.N.V.U.E est une association ouverte aux vacataires de l'enseignement et à ceux qui soutiennent leur action. Elle a pour objet de défendre les intérêts matériels et moraux des enseignants vacataires et par là d'apporter sa contribution à la solution des problèmes de l'Université. Ses revendications sont les suivantes :

1) Abrogation des décrets régissant la situation des personnels enseignants vacataires et temporaires de l'enseignement supérieur ; sont concernés en priorité le décret concernant les assistants associés du 17 juillet 1985 (et ses interprétations successives, le décret du 29 octobre 1987 s'appliquant aux agents temporaires vacataires et aux chargés d'enseignement vacataires, le décret du 7 mai 1988 mettant en place le statut d'allocataire d'enseignement et de recherche.

2) Création de postes d'enseignants correspondant aux besoins des Universités.

3) Etablissement d'un statut juridique clair, national et négocié pour les enseignants non titulaires de l'enseignement supérieur qui visera à instituer :

- une véritable protection sociale (congé annuel légal, congé maladie, congé maternité, congé formation, indemnités de précarité).
- un alignement de la rémunération des vacations et des allocations sur les niveaux de salaire des enseignants titulaires.
- l'établissement de feuilles de paye réglementaires, et la possibilité de bénéficier de versements mensuels.
- une amélioration des conditions de travail (accès aux équipements dans les mêmes conditions que les enseignants titulaires).
- une représentation légale des enseignants non titulaires au sein des instances délibératives de l'Université.

4) Pour les personnels sous contrat temporaire (allocataires de recherche, assistants associés, etc), établir des durées de contrat en fonction du temps nécessaire à la préparation de leur thèse et compatible avec le travail pédagogique.

5) Donner la possibilité aux demandeurs d'emploi ou aux retraités d'effectuer des charges de cours ou de travaux dirigés.

6) Mise en place d'un dispositif de financement de la recherche réservé aux enseignants non titulaires de l'enseignement supérieur.